

# FAQ délais de réservations accueils périscolaires (Garderie du matin & du soir) et temps méridien (cantine)

## Pour réserver ou annuler selon la règle des 48h (jour ouvré)

Vous avez jusqu'au ...	Pour réserver le
Jeudi à 7h59	Lundi
Vendredi à 7h59	Mardi
Mardi à 7h59	Jeudi
Mercredi à 7h59	Vendredi

Les réservations / annulations se font 48H avant jour ouvré via le portail famille.

Nous invitons les familles dont les enfants mangent toute l'année à la cantine à réserver la cantine jusqu'à la fin de l'année scolaire pour plus de sécurité.

En cas d'absence de l'enfant les familles doivent immédiatement prévenir les accueils périscolaires et fournir dans les 48H un certificat médical.

Les absences justifiées par un certificat médical ne sont pas facturées.

Les absences non justifiées par un certificat médical seront automatiquement facturées.